

La république romaine



1

Un patricien romain

(Statue en marbre du 1^{er} siècle avant J.-C. Musée du Capitole, Rome.)

Le patricien est revêtu de la toga, le vêtement des citoyens romains. Il porte les bustes de ses ancêtres grâce auxquels il est patricien.

2

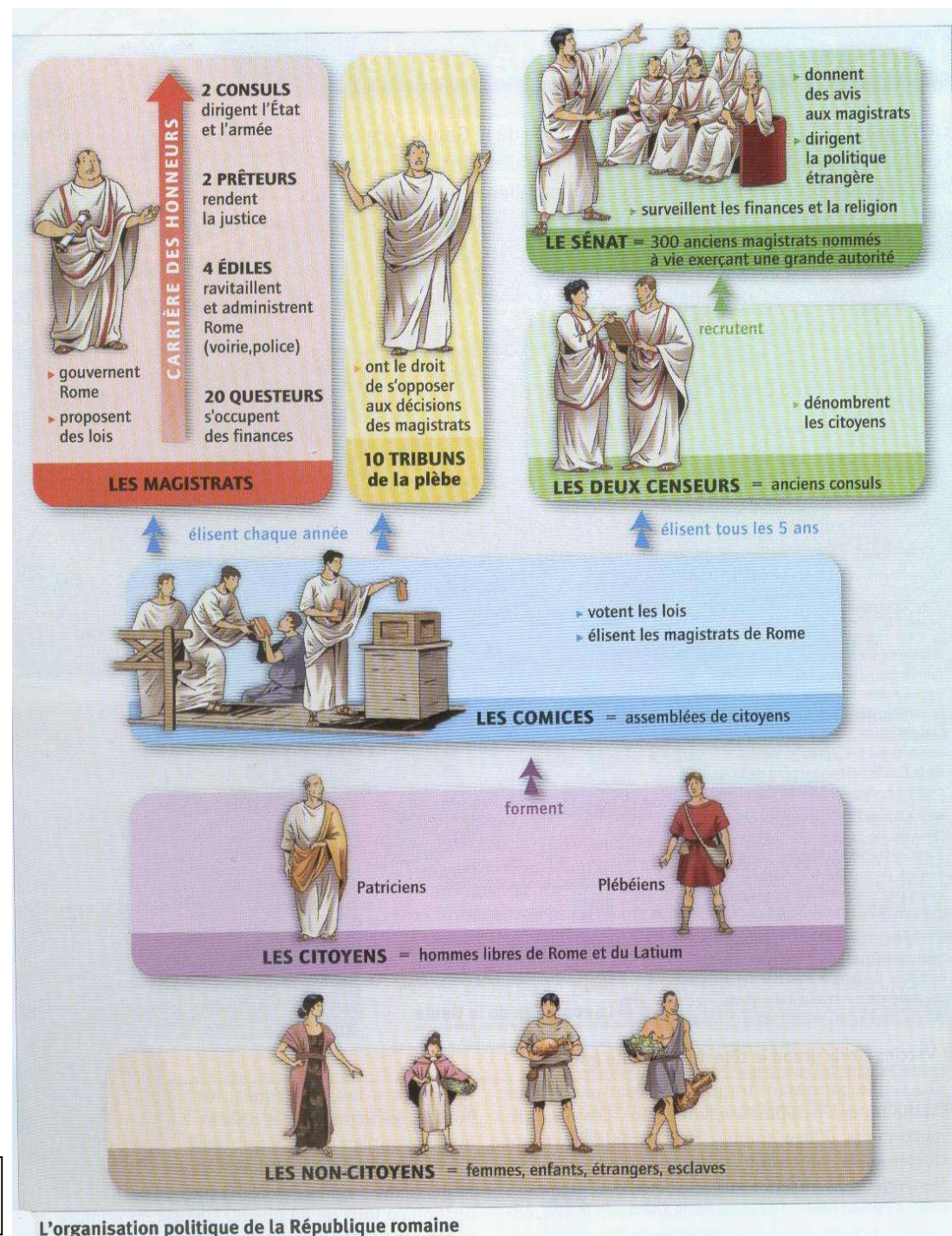
La lutte des plébéiens

En 494 av. J.-C., les plébéiens refusent de partir à la guerre et menacent de quitter Rome pour fonder une nouvelle cité.

Citoyens ! Cette fois encore, on ne se battra pas. Consuls, le peuple est disposé à vous suivre dans cette guerre, mais à condition qu'il soit permis aux hommes actifs et courageux d'accéder aux honneurs, que nous puissions, en exerçant les magistratures annuelles, tour à tour commander et obéir. Si vous vous y opposez, personne ne prendra les armes.

D'après Tite-Live, *Histoire romaine*, 1^{er} siècle avant J.-C.

3





4

Un vote aux comices (reconstitution)

- (A) Le jour du vote, les citoyens sont parqués dans des enclos différents en fonction de leur fortune.
- (B) Les citoyens les plus riches votent en premier et le scrutin s'arrête quand une majorité est atteinte : les citoyens les plus pauvres ne votent donc jamais.
- (C) À l'entrée d'un petit pont de bois, les votants reçoivent soit une tablette de cire lors de l'élection d'un magistrat (il faut alors y inscrire le nom du candidat choisi) soit deux bulletins lors du vote d'une loi (l'un est marqué d'un V qui signifie « oui », l'autre d'un A, ce qui veut dire « non »).
- (D) Les votants franchissent le pont et déposent tablette ou le bulletin dans une urne. Lors du passage sur le pont, des partisans des différents candidats tentent d'influencer le votant. Pour empêcher cette pratique, les magistrats décident, vers la fin de la République, de rétrécir la largeur du pont !



5

Les résultats du vote sont affichés sur un mur du Forum

Photographie extraite de la série télévisée Rome, diffusée en France en 2006.

Vocabulaire

Un citoyen romain : un homme libre qui est né d'un père citoyen romain ou qui a reçu le droit de cité.

Un magistrat romain : une personne, élue par les citoyens, qui fait partie du gouvernement de Rome.

Un patricien : au début de la République, un Romain appartenant à une des vieilles familles de Rome et qui dispose à ce titre de droits politiques.

Un plébéien : au début de la République, un Romain qui n'a pas de droits politiques.

La République (du latin *res publica*, « la chose publique ») : un État sans roi dans lequel la population ou une partie de celle-ci détient le pouvoir.

Carrière des honneurs = *cursus honorum* (en latin)

Sénat vient de *senex* qui veut dire vieux en latin car les sénateurs descendaient le plus souvent des anciennes familles romaines.

Patricien a donné le prénom Patricia !